

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF
Vingtième session ordinaire
23 – 30 janvier 2012
Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/712(XX)
Original : Français

**RAPPORT DU COMITE MINISTERIEL SUR LES
CANDIDATURES AFRICAINES AU SEIN
DU SYSTEME INTERNATIONAL**

RAPPORT DU COMITE MINISTERIEL SUR LES CANDIDATURES AFRICAINES AU SEIN DU SYSTEME INTERNATIONAL

I. INTRODUCTION

1. Le Comité ministériel sur les candidatures africaines au sein du système international s'est réuni en sa vingtième session ordinaire à Addis-Abeba (Ethiopie) le 27/01/2012 sous la présidence de S.E. M. Alexis Thambwe-Mwamba, Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique du Congo (RDC).

2. Le Conseiller juridique a rappelé au Comité l'obligation du respect par les Etats membres des dispositions du règlement intérieur. Ensuite, le représentant du Département des Affaires politiques a présenté au Comité un rapport sur la mise en œuvre de la Décision EX.CL/Dec.664(XIX) ainsi que sur les nouvelles candidatures africaines au sein du système international que le Comité ministériel devrait examiner en vue de faire des recommandations appropriées à la 20ème Session ordinaire du Conseil Exécutif.

II. PARTICIPATION

3. Ont participé à la réunion les pays suivants :

- i. Afrique du Sud
- ii. Angola
- iii. Benin
- iv. Cameroun
- v. République Démocratique du Congo
- vi. Egypte
- vii. Gambie
- viii. Malawi
- ix. Ouganda
- x. Rwanda
- xi. Tchad
- xii. Tanzanie
- xiii. Tunisie
- xiv. Sénégal
- xv. Sierra Leone

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. L'ordre du jour suivant a été adopté :

- (i) Mise en œuvre de la Décision EX/CL/664(XIX) ;
- (ii) Examen des candidatures africaines au sein du système International ;
- (iii) Questions Diverses.

IV. MISE EN ŒUVRE DE LA DECISION DU CONSEIL EXECUTIF EX.CL.Dec.664(XIX)

5. Le Comité a pris note de la mise en œuvre de la Décision EX.CL/Dec.664 (XIX) sur les candidatures africaines qui ont été endossées lors de la 19^{ème} session qui s'est tenue en Juin 2011 à Malabo (Guinée Equatoriale).

V. DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS

6. Le Comité a approuvé les candidatures suivantes :
 - I. la candidature de Monsieur Charles Dan du Benin pour son élection au poste de Directeur Général du Bureau International du Travail (BIT) lors des élections qui auront lieu le 28 Mai 2012, à Genève (Suisse) ;
 - II. la candidature du Juge Memooda Ebrahim-Carstens du Botswana pour sa réélection au poste de Juge du Tribunal de Règlement des Différends des Nations Unies lors des élections qui auront lieu en Juin 2012, à New York (Etats Unis d'Amérique) ;
 - III. la candidature de Monsieur Joseph V. Acakpo-Satchivi du Bénin pour son élection comme membre du Comité Consultatif pour les questions Administratives et Budgétaires (CCQAB) des Nations Unies, lors des élections qui auront lieu au cours de la 67^{ème} Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, en Novembre 2012, à New York (Etats Unis d'Amérique) ;
 - IV. la candidature de la République du Rwanda pour son élection à un des sièges des membres non permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2013-2014, au cours des élections qui auront lieu durant la 67^{ème} Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies en Octobre 2013, à New York (Etats Unis d'Amérique) ;
 - V. la candidature du Dr. Mohamed Ezzedine Abdel-Morein de la République Arabe d'Egypte pour sa réélection comme membre du Comité des Nations Unies sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturelles au cours des élections qui auront lieu en Avril 2012, à New York (Etats Unis d'Amérique) ;
 - VI. la candidature de la République Arabe d'Egypte pour sa réélection comme membre du Conseil d'Administration et du Conseil d'exploitation postale de l'Union Postale Universelle (UPU) lors des élections qui auront lieu au cours de la 24^{ème} Session du Congrès de l'UPU prévu du 24 septembre au 15 octobre 2012, à Doha (Qatar);
 - VII. la candidature de l'Afrique du Sud pour son élection comme membre du Conseil d'Administration et pour sa réélection au Conseil d'Exploitation postale de l'Union Postale Universelle (UPU) lors des élections qui auront lieu durant le 24^{ème} Congrès de l'UPU prévu du 24 Septembre au 15 Octobre 2012, à Doha(Qatar) ;
 - VIII. la candidature de M. Rachid Essoussi de la République Tunisienne pour son élection au poste de Directeur du Bureau de l'Organisation Hydrographique Internationale au cours des élections qui auront lieu durant la 18^{ème} Conférence de l'OHI prévue du 23 au 27 Avril 2012, à la Principauté de Monaco;

- IX. la candidature de la République Fédérale du Nigeria pour son élection comme membre du Conseil d'Administration de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) pour la période 2012-2014 au cours des élections qui auront lieu en Septembre 2012, à Vienne (Autriche).
7. Le Comité s'est félicité du nombre important des candidats élus après endossement par l'Union africaine.
8. Il a néanmoins déploré le manque d'adhésion de certains candidats Africains aux décisions de l'Union Africaine concernant l'endossement et qui procèdent ainsi à la présentation de candidatures à même de créer la division au cours des élections.
9. Pour pallier à cette situation, le Comité a réitéré l'article 23 paragraphe 2 de l'Acte Constitutif de l'Union africaine qui prévoit des sanctions contre tout Etat membre qui ne se conformerait pas aux décisions et politiques de l'Union.. Le Comité suggère par conséquent des sanctions visant à suspendre tout Etat ou candidat contrevenant, de l'endossement de quelque candidature que ce soit pour une période d'au moins trois (3) ans..
10. Le Comité a renvoyé à une session ultérieure l'examen des candidatures :
- (i) de la République du Tchad pour son élection à un des sièges des membres non permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2014-2015, au cours des élections qui auront lieu durant la 68^{ème} Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies en Octobre 2013, à New York (Etats Unis d'Amérique) ;
 - (ii) de la candidature de Dr. Kanayo F. Nwanze de la République Fédérale du Nigeria au poste de Président du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), lors des élections qui auront lieux en Septembre 2013, à Rome (Italie).
11. Le Comité a réaffirmé son adhésion à son règlement intérieur et a souligné l'importance de la soumission dans les délais, des candidatures aux postes vacants au sein du système international.
12. En ce qui concerne la candidature au poste du Directeur General du Bureau International du Travail (BIT), le Comité a proposé la concertation entre les trois pays ayant présentés les candidats à savoir le Bénin, le Sénégal et le Niger. Cette proposition tout comme celle de faire examiner les candidatures par la Commission du Travail et des Affaires Sociales n'ayant pas rencontré l'assentiment des Etats concernés, le Comité a retenu la seule candidature de la République du Bénin qui a été reçue par la Commission dans les délais.
13. Le Sénégal a émis des réserves à cette décision et a indiqué qu'il continuerait à promouvoir son candidat.

14. Le Comité a signalé au Sénégal qu'il lui était loisible de promouvoir sa candidature au niveau du Conseil des Ministres et même du Sommet mais a rappelé les principes des paragraphes 8 et 9 sus mentionnés.

VI. QUESTIONS DIVERSES

15. Aucune délégation n'est intervenue à titre des questions diverses.

2012

Report of the ministerial committee on African candidatures for posts within the international system

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4948>

Downloaded from African Union Common Repository